

SURVEILLANCE ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Surveillance (voir section 9.0 rapport principal)

Mise en place d'un responsable environnement

Phase ingénierie

Ensemble des mesures d'atténuation, des conditions particulières et des Lois et règlements soit intégré aux plans et devis.

Démarches pour obtention des permis (C A, etc).

Caractérisation des cours d'eau.

Phase construction

Respect et application des mesures d'atténuation.

Respect des Lois et règlements.

Proposer selon les cas des modifications aux plans et devis et aux documents d'appel d'offre.

Rapport final de conformité des travaux.

Mise en place de mesures d'urgence en cas de problèmes particuliers (ex. déversement).

Surveillance et acceptation des travaux par MRNF pour travaux en vertu du RNI (terres publiques).

Surveillance par MDDEP.

Suivi (voir section 9.3 rapport principal)

S'assurer que les engagements au niveau des études complémentaires et des suivis sont respectés.

Suivi 3 ans sur mortalités des oiseaux et des chauve-souris.

Suivi du climat sonore pour 1, 5, 10 et 15 ans.

Suivi de la qualité des signaux de télévision.

Suivi du potentiel archéologique.

S'assurer mise en place de signalisation.

Préparer un plan d'urgence pour accidents potentiels.

Préparer un plan d'urgence pour déversement accidentel.

S'assurer que les travaux de démantèlement sont effectués selon les Lois et règlements alors en vigueur.

Suivi sur efficacité des aménagements prévus pour traversées de cours d'eau et de l'apport de sédiments.